

# LES RETRAITÉS DANS L'ACTION

**D**epuis plusieurs mois, les cheminots retraités sont mobilisés sur les questions de pouvoir d'achat et de logement.

**Le** 29 avril 2008, des délégations venues de toute la France ont remis 20 000 cartes pétitions au Ministère du Travail et des Affaires Sociales, portant leurs exigences sur l'évolution des retraites.

**Le** 30 septembre 2008, nombre de retraités ont participé à diverses initiatives sur le logement.

**De** nombreux cheminots actifs et retraités ont participé massivement au succès incontestable de la journée de mobilisations du 29 janvier 2009.

**G**ouvernement et Direction SNCF auraient tort de considérer cet événement social de grande ampleur comme un coup de colère passager.

**Le** 10 mars 2009, Direction SNCF et Gouvernement doivent répondre aux revendications des cheminots :

## SUR LE LOGEMENT :

Dès 11h00, un rassemblement actifs/retraités se tiendra devant la Direction de l'entreprise, rue du Commandant Mouchotte à Paris, afin d'exiger, pour l'ensemble des cheminots actifs et retraités :

- ✓ Un montant de la quittance ne devant pas dépasser 20% des revenus imposables :
  - La suppression des plafonds de ressources,
  - La suppression des surloyers.
- ✓ L'arrêt des procédures judiciaires dans le cadre des réévaluations de loyers ;
- ✓ L'arrêt immédiat des ponctions par l'État sur les fonds sociaux comme le 1%, pour financer des mesures qui devraient l'être par l'impôt ;
- ✓ Les dividendes versés à la SNCF par le groupe ICF doivent être affectés à l'activité logement.

## PLUS PARTICULIÈREMENT POUR LES RETRAITÉS :

- La garantie du maintien dans les logements SNCF/ ICF NOVEDIS sans augmentation de loyer ;
- La possibilité, en cas de logement devenu surdimensionné, d'obtenir un logement plus petit avec un loyer inférieur.

## SUR LE POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS :

La manifestation partira à 14h du siège de la SNCF.

Les retraités, accompagnés de délégations de cheminots actifs, se rendront au Ministère des Affaires Sociales pour porter leurs revendications sur :

- Le retour à la péréquation avec l'indexation des retraites sur les salaires ;

- La prise en compte des mesures acquises en 2008 par les actifs avec :
  - ❖ l'intégration de la 2<sup>ème</sup> moitié de la prime de travail (valeur moyenne des codes 1 et 2) dans la PFA en 2009 ;
  - ❖ L'intégration dans le salaire liquidable de ¼ des gratifications de vacances et d'exploitation en 2009, 2010 et 2011 (après les ¼ en 2008) ;
- ❖ L'attribution du 10<sup>e</sup> échelon aux retraités remplissant les conditions d'ancienneté requises ;
- La revalorisation du minimum de pension ;
- Le relèvement du taux de la pension de réversion à 60% pour aller à 75% ;
- Le maintien des prestations maladies, maternité, décès de notre régime spécial.

**Sur ce dernier point, en participant massivement à cette journée d'actions, les retraités enverront également un message fort au Gouvernement pour que, malgré la décision du Conseil d'État faisant suite au recours de la FGRCF, appuyé par SUD-Rail, aucune remise en cause de nos droits en matière de maladie, décès ou maternité ne soit engagée par décret.**

L'UNION FÉDÉRALE DES CHEMINOTS RETRAITÉS CGT APPELLE L'ENSEMBLE DES RETRAITÉS À S'INSCRIRE MASSIVEMENT DANS CETTE JOURNÉE D' ACTIONS ET DE MANIFESTATIONS DU 10 MARS, POUR CONFORTER ET AMPLIFIER LE RAPPORT DE FORCES CRÉÉ PAR LE FORT TAUX DE PARTICIPATION AUX DERNIÈRES ÉLECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DE PRÉVOYANCE ET DE RETRAITE DU PERSONNEL SNCF ET LE SCORE DE LA CGT.

L'UFR-CGT APPELLE ÉGALEMENT LES RETRAITÉS INORGANISÉS, S'ÉTANT EXPRIMÉS POUR LA CGT AUX ÉLECTIONS DU CA DE LA CPRP, À CONFIRMER LEUR VOTE DE LUTTE EN REMPLISSANT LE BULLETIN D'ADHÉSION CI-DESSOUS.

**Je souhaite :**

- prendre contact
- me syndiquer



NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Etablissement : .....

Bulletin à remettre à un militant CGT ou à renvoyer à la Fédération CGT des Cheminots - 263, rue de Paris - Case 546 - 93515 Montreuil Cedex

Ce bulletin est aussi disponible en ligne sur notre site internet : [www.cgtcheminot.fr](http://www.cgtcheminot.fr)